



# BUDGET PRIMITIF 2021

.....  
**CONSEIL MUNICIPAL • 6 AVRIL 2021**  
.....

HÔTEL DE VILLE  
14 RUE DE PARIS  
95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT





## SOMMAIRE

<b>ENJEUX</b> .....	<b>03</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b> .....	<b>05</b>
<b>LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2021</b> .....	<b>07</b>
<b>A. La section de fonctionnement</b> .....	<b>08</b>
1. Un niveau de recettes maintenu malgré un contexte contraint .....	08
2. Une maîtrise des dépenses permettant de garantir l'offre de services .....	10
<b>B. La section d'investissement</b> .....	<b>12</b>
1. Composition et tendance des recettes .....	12
2. Des dépenses d'investissement conformes à la capacité de financement .....	13
<b>C. Autofinancement, emprunt et endettement</b> .....	<b>14</b>
<b>ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021 PAR CHAPITRE</b> .....	<b>15</b>
<b>PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES PROJETS 2021 PAR THÉMATIQUE</b> .....	<b>17</b>
Aménagement et cadre de vie .....	18
Propreté .....	18
Sécurité .....	18
Culture, fêtes et cérémonies .....	19
Informatique .....	19
Santé et petite enfance .....	19
Scolaire .....	19
Jeunesse et seniors .....	20
Vie associative et sports .....	20

.....  
**ENJEUX**  
.....

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au Budget primitif (BP) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note explicative du budget primitif adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal dans les conditions définies par l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales permet de répondre à cette obligation légale. Elle sera consultable sur le site Internet de la Ville suite à l'adoption du budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Il est conforme aux grandes lignes directrices fixées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil municipal le 16 mars dernier.

L'année 2021 sera le premier exercice budgétaire du mandat. Il intègre les objectifs pluriannuels de la Municipalité tout en poursuivant l'objectif sous-jacent de garantir la situation financière de la Commune sur le long terme.

***Le budget 2021 s'est construit dans un cadre marqué par une recherche plus poussée de financements externes avec des contraintes financières exogènes telles que la perte de dotations ou la rigidité liée aux réformes de la fiscalité locale.***

La Collectivité maintiendra le niveau de service offert aux Saint-Briens et inscrira des dépenses d'investissement nécessaires à l'entretien du patrimoine existant, mais surtout au lancement des nouveaux projets de la Municipalité. Les dépenses d'investissement ayant toujours comme objectif premier l'amélioration du cadre de vie des Saint-Briens.

Afin d'assurer l'autofinancement de ses dépenses d'investissement et le maintien d'une santé financière saine, le budget primitif s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses de fonctionnement.



**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**

Le BP 2021 s'équilibre avec une reprise anticipée des résultats antérieurs. Les montants ont été ajustés par rapport à la phase de préparation du rapport d'orientations budgétaires pour intégrer les résultats anticipés 2020, les reports en fonctionnement et les restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes engagées en 2020 mais avec une réalisation ultérieure).

Le BP 2021 (**dépenses réelles** de fonctionnement et d'investissement) s'équilibre à hauteur de 28 M€, soit 3,5 % de moins que le BP 2020. Cette baisse vient de la section de fonctionnement (-1,7 M€) tandis que la section d'investissement connaît une progression de 700 K€, restes à réaliser inclus (rattrapage). Au total, le BP atteint 34 M€ (incluant les 6 M€ de transferts entre sections).

**Les recettes de fonctionnement** (reports inclus) sont en augmentation de 2,7 % par rapport au BP 2020 (+ 509 K€), grâce à la reprise des activités à destination des usagers (produit des services) et à un meilleur financement externe (dotations et subventions).

Les recettes fiscales sont quasi-stables du fait de la revalorisation des bases cadastrales bien en deçà

des années précédentes (+ 0,2 %) et d'une volonté de maintenir les taux de fiscalité inchangés.

**Les dépenses de fonctionnement** (reports inclus) progressent quant à elles de 2,8 % après une année 2020 de transition (période COVID, renouvellement de l'assemblée).

Cette évolution s'explique tout d'abord par une mise à niveau des frais de personnel en prévision d'un renforcement des effectifs (+ 350 K€).

Le chapitre 011 qui était en nette diminution en 2020 du fait de la fermeture des structures (cantines, périscolaire...) atteint un niveau de 6,1 M€ dont 153 K€ de reports (dépenses engagées en 2020 pour des achats ou prestations réalisés début 2021). Le chapitre des charges financières diminue de 15 % du fait de la non-réalisation de l'emprunt budgété en 2020.

Les autres charges de gestion courante (subventions de fonctionnement versées essentiellement) connaissent une progression de 0,8 %.

.....

**LES GRANDES LIGNES  
DU BUDGET PRIMITIF 2021**

.....



## A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

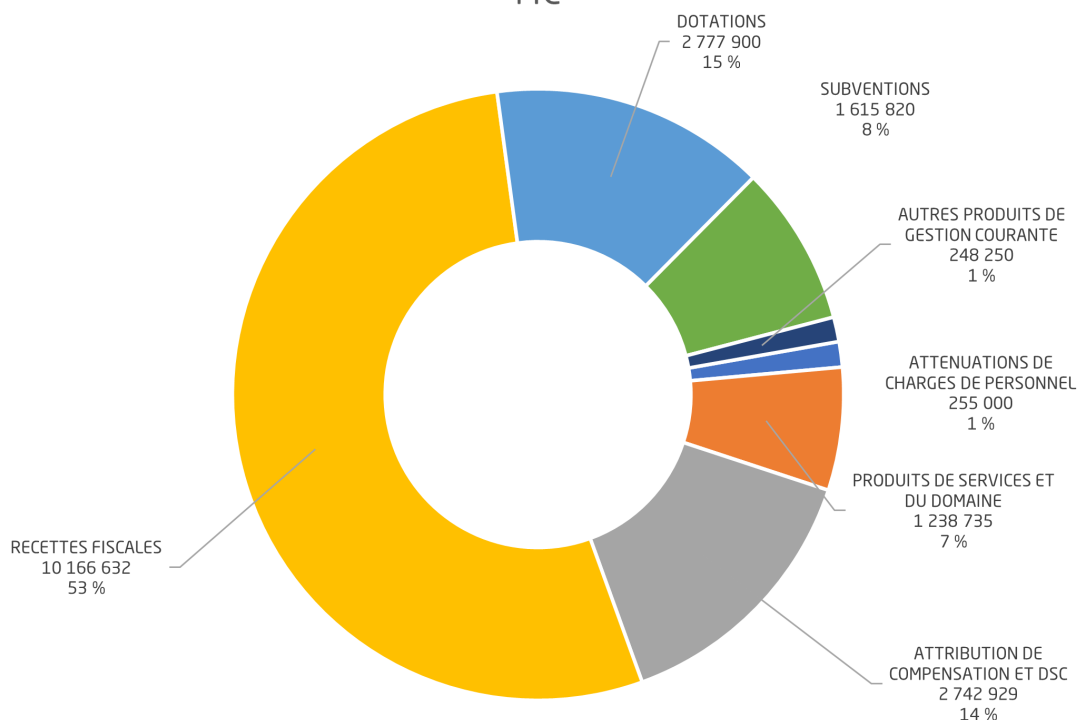
### 1. Un niveau de recettes maintenu malgré un contexte contraint

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 2,7 % par rapport au BP 2020 (+ 509 K€).

Les recettes fiscales, qui sont majoritairement composées des impôts directs locaux, n'augmenteront pas. Les taux de fiscalité n'évolueront pas, mais les bases devraient augmenter conformément à la revalorisation sur l'inflation N-1 (Art. 1518 bis du Code général des impôts). Cette évolution est fixée à 0,2 % (1,2 % sur 2020).

	Base prévisionnelle 2021	Taux voté	Produit prévisionnel (arrondis)
TFPB	22 487 000	37 % (= 19,82 % + 17,18 %)	8 320 200
Application du CoCo			350 000
TFNB	74 000	76,25 %	56 800
			8 720 000

Répartition des recettes de fonctionnement BP 2021 - 19 M€



## Détail des recettes de fonctionnement par chapitre

**Chapitre 70 - Les produits des services et du domaine** atteignent un niveau de 1 238 M€, en progression de 7 % par rapport à 2020 du fait d'une réouverture des services grâce à la mise en œuvre de protocoles sanitaires sécurisants.

**Chapitre 73 - Les impôts et taxes** sont en hausse de 2,5 %.

Ce chapitre est composé :

- du produit des impôts locaux qui évolue sous l'effet conjoint de la revalorisation et l'élargissement des bases de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour laquelle l'abattement accordé en 2020 n'a pas vocation à être reconduit en 2021
- de l'attribution de compensation versée par la CAPV pour laquelle aucune évolution n'est prévue (2 712 929 €) en l'absence de nouveau transfert de compétence ou mutualisation de service
- des reversements de fiscalité
- des droits de mutation qui sont le reflet d'un turnover immobilier dynamique sur la commune.

**Chapitre 74 - Les dotations et participations** augmentent de 3,2 % :

- Au niveau des dotations, la DGF est estimée à 1,4 M €, soit en léger recul alors que les autres dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine (DSU), Dotation nationale de péréquation (DNP)) connaissent une progression inverse. Au final l'enveloppe reste stable.
- Les subventions perçues (Caisses d'allocations familiales (CAF), autres organismes) connaissent une évolution à la hausse de 4 % par rapport au BP 2020 mais reviennent au niveau des années antérieures.

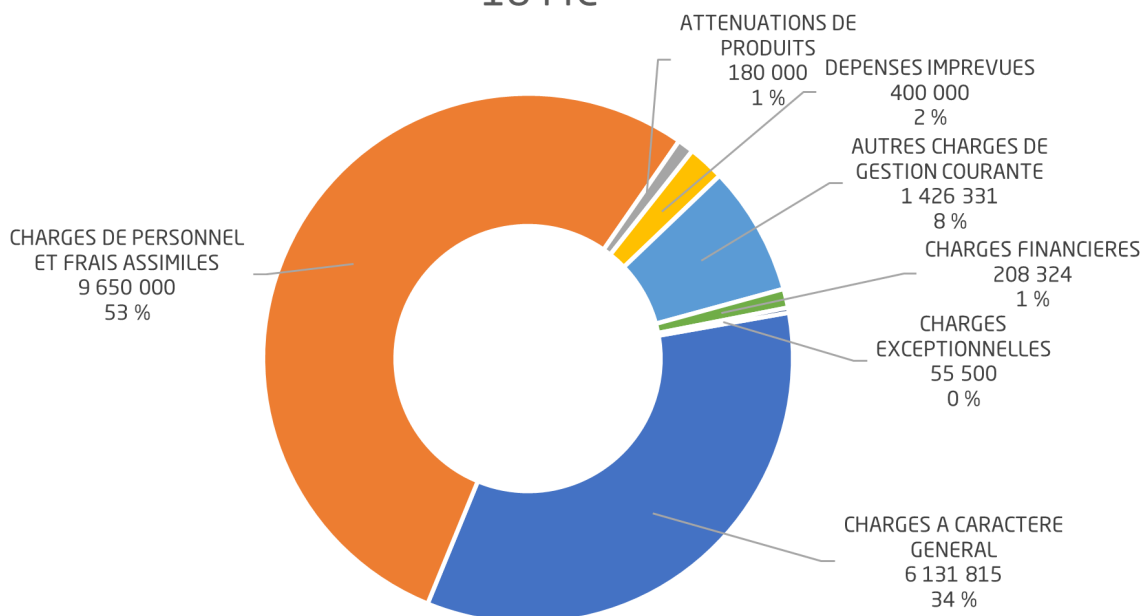
**Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante** restent stables à hauteur de 258 K€.

Les remboursements sur rémunérations du personnel (013) sont réévalués d'arrêts maladie plus longs notamment pour les agents fragiles au regard de la Covid.

## 2. Une maîtrise des dépenses permettant de garantir l'offre de services

Les dépenses augmentent seulement de 2,5 % par rapport à 2020 grâce à l'effort réalisé sur les charges de gestion courante.

Répartition des dépenses de fonctionnement du BP 2021  
- 18 M€



**Chapitre 011 - Les charges à caractère général** atteignent 6 131 815 €, dont 153 434 € de reports de crédits 2020. L'évolution à la hausse sur ce chapitre est liée à la fois au fonctionnement en année pleine des structures (prestation de restauration scolaire par exemple), mais aussi à la volonté marquée par la Municipalité d'accentuer certains services tels que l'entretien des voies communales ou l'embellissement de la ville par le fleurissement.

Ainsi, les prestations de **nettoyage des voies** (balayage et ramassage manuel) sont en hausse de 23 % par rapport au BP 2020 afin d'intégrer le renforcement du service et son déploiement dans de nouveaux secteurs de la ville.

Une montée en puissance du poste de dépense lié au **fleurissement** est aussi prévue, avec une augmentation de 23 %.



En parallèle un effort de maîtrise est d'ores et déjà engagé sur les consommations de fluides tels que l'eau ou l'électricité (- 4 %).

Pour le BP 2021, les frais liés à la Covid (désinfection de locaux, fournitures de masques et produits d'entretien...) sont estimés à 83 361 €.

**Chapitre 012 - Les charges de personnel** atteignent 9 650 000 € afin de remettre certains services à niveau (police municipale, espaces verts, propreté) pour mieux satisfaire les habitants et renforcer l'encadrement.

**Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante** s'élèveront à 1 426 331 €. Ce chapitre comprend essentiellement la subvention au Centre communal d'action sociale ainsi que les subventions aux associations pour lesquelles le soutien de la municipalité est maintenu. Ces deux postes représentent 60 % des charges. Il contient aussi la contribution obligatoire au service d'incendie et de secours (282 K€) qui est en augmentation de 2 %. Les indemnités d'élus sont quant à elles stables. Les licences informatiques progressent conformément à la volonté de moderniser les services et d'améliorer la gestion de la relation citoyenne.

**Chapitre 66 - Les charges financières** sont en diminution (- 15 %) pour atteindre 208 324 €, du fait de la non-réalisation de l'emprunt prévu en 2020.

**Chapitre 68 - Les dotations aux provisions** ont quant à elle été réévaluées nettement à la baisse compte tenu du risque réellement attendu sur les contentieux en cours.

## B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

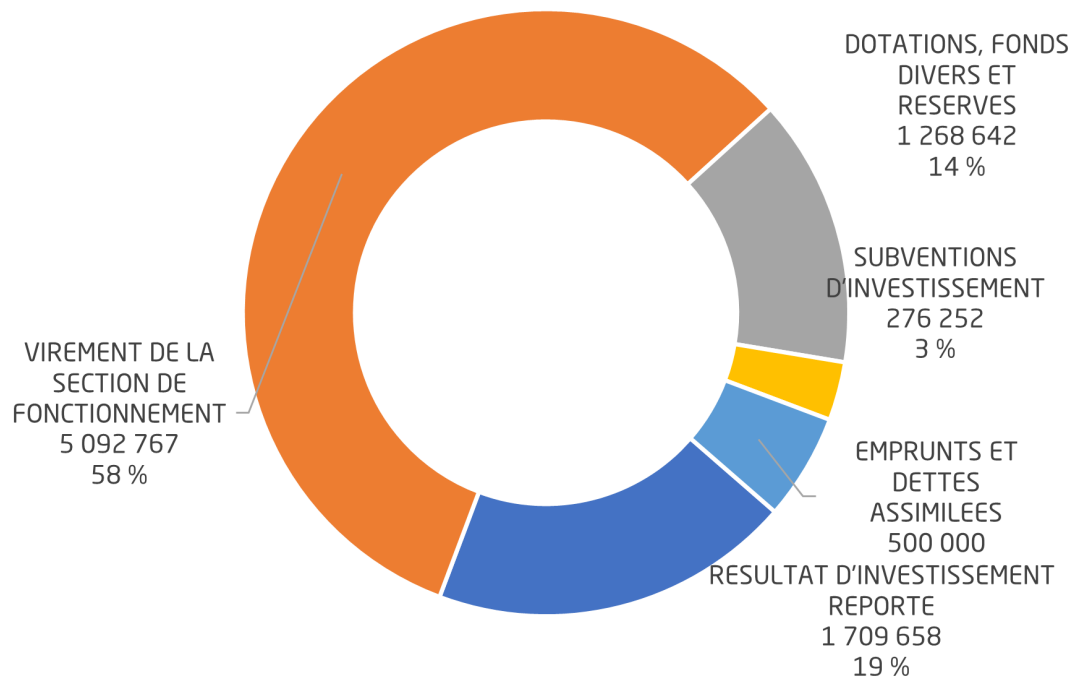
### 1. Composition et tendance des recettes

Les recettes d'investissement sont de 9 M€, majoritairement composées par l'autofinancement.

**Chapitre 13 - Les subventions** déjà notifiées (nouvelles inscriptions et restes à réaliser) s'élèvent à 671 232 €. Les subventions demandées pour les nouveaux projets en cours d'instruction ne sont bien évidemment pas inscrites à ce stade budgétaire.

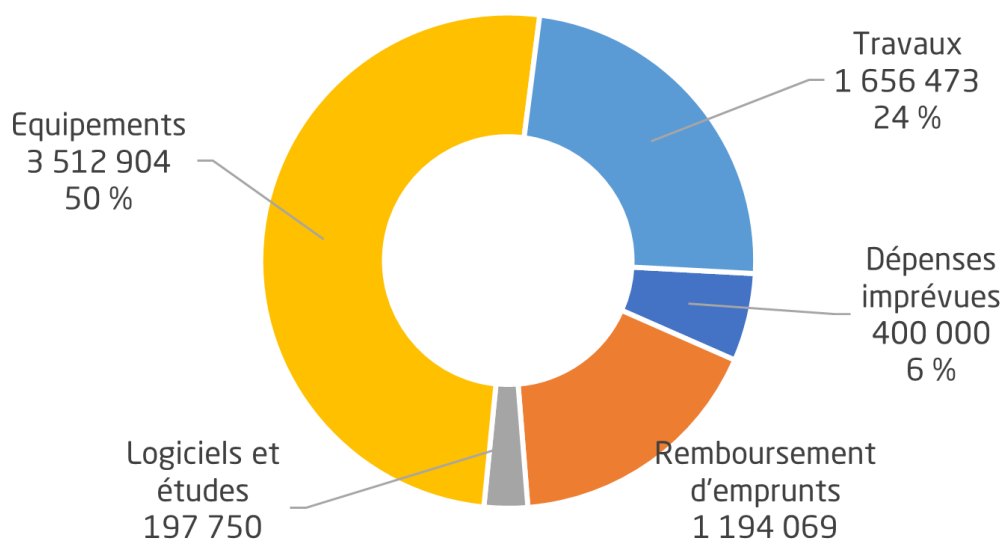
Compte tenu des dépenses d'investissement réellement mandatées en 2020, **le Fond de compensation de la TVA (chapitre 10)** attendu en 2021 s'élève à 465 000 €.

Recettes d'investissement - BP 2021



## 2. Des dépenses d'investissement conformes à la capacité de financement

### Dépenses d'investissement BP 2021 (hors RAR)



Les dépenses d'investissement (chapitres 20, 21, 23) s'élèveront à 5 367 126 €, hors restes à réaliser.

Ces dépenses d'équipement traduisent les ambitions de la Municipalité avec un budget en hausse de 61 % (de BP à BP, hors restes à réaliser).

À ces dépenses nouvelles viennent se rajouter les restes à réaliser de 2 549 080 €.

## C. AUTOFINANCEMENT, EMPRUNT ET ENDETTEMENT

L'autofinancement (021) dégagé par la section de fonctionnement et les résultats cumulés antérieurs atteindra cette année 5 092 767 € auxquels il convient d'ajouter le report excédentaire de la section d'investissement qui s'élève à 1 709 658 €.

L'emprunt d'équilibre (16) inscrit au budget est de 500 000 €. Il ne sera mobilisé qu'en fonction du besoin de financement constaté en fin d'année.

L'encours de la dette contracté auprès des établissements bancaires au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 10 733 597 €. Il convient d'y ajouter l'échelonnement de paiement de la salle de danse située rue Jean-Jacques Rousseau, pour laquelle il reste 340 000 € à verser.

---

# **ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021 PAR CHAPITRE**

---



# ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021 PAR CHAPITRE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
		BP N-1 + DM	ARBITRAGE N			BP N-1 + DM	Propositions N
011	Charges à caractère général - CHARGES COURANTES	5 917 929	6 131 815	013	Atténuations de charges - RBT SALAIRES	180 000	255 000
012	Charges de perso. et frais assimilés - MASSE SALARIALE	9 298 000	9 650 000	70	Prod.serv. et ventes diverses - TARIFICATIONS	1 107 715	1 238 735
014	Atténuation de produit - FPIC	180 000	180 000	73	Impôts et taxes	12 738 838	12 909 561
65	Autres charges de gestion courante - SUBVENTIONS CCAS/ASSOC	1 413 913	1 426 331	74	Dotations, subv. et participations	4 257 428	4 393 720
				75	Autres produits de gestion courante - REV IMMEUBLES	252 952	248 250
<b>TOTAL</b>	<b>Dép. de gestion courante</b>	<b>16 809 842</b>	<b>17 388 146</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>18 536 933</b>	<b>19 045 266</b>
66	Charges financières - EMPRUNT BANCAIRE	245 000	208 324	76	Produits financiers	20	20
67	Charges exceptionnelles - AIDE MUNICIPALE & ANNUL TITRES	110 915	55 500	77	Produits exceptionnels	-	-
68	Dotations aux provisions (semi budgétaires)	2 003 000	50 000				
022	Dépenses imprévues - IMPREVUES	629 385	400 000				
<b>TOTAL</b>	<b>Autres dépenses</b>	<b>2 988 300</b>	<b>713 824</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Autres recettes</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FCT</b>	<b>19 798 142</b>	<b>18 101 970</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FCT</b>	<b>18 536 953</b>	<b>19 045 286</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 031 039	5 092 767	042	Op d'ordre entre sections		
042	Opérations de transfert entre sections	608 722	627 176	043	Op d'ordre à l'intérieur de la section		
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FCT</b>	<b>1 639 761</b>	<b>5 719 943</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FCT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>21 437 903</b>	<b>23 821 913</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>18 536 953</b>	<b>19 045 286</b>
	D 002 Résultat reporté ou anticipé		+		R 002 Résultat reporté ou anticipé	2 900 650	4 776 627
	<b>TOTAL DEPENSES DE FCT CUMULEES</b>	<b>21 437 903</b>	<b>23 821 913</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FCT CUMULEES</b>	<b>21 437 603</b>	<b>23 821 913</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement					
		BP N-1 + DM + RAR N-2	Propositions N	Propositions + RAR N-1			BP N-1 + DM + RAR N-2	Propositions N	Propositions + RAR N-1
20	Immo incorporelles yc 204 - LOGICIELS & ETUDES	102 221	197 750	248 430	13	Subventions d'investissement	505 916	276 252	671 232
21	Immo corporelles - EQUIPEMENTS	3 213 042	3 512 904	4 414 782	16	Emprunts et dettes	1 993 874		-
23	Immo en cours - TRAVAUX	3 925 315	1 656 473	3 252 995	16	Emprunt d'équilibre		500 000	500 000
					21	Immobilisations corporelles	-		-
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>7 240 578</b>	<b>5 367 127</b>	<b>7 916 207</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>2 499 790</b>	<b>776 252</b>	<b>1 171 232</b>
10	Dotations, subv. et fonds divers	391 520		359 200	10	Dotations et fonds divers (sauf 1068)	705 000	465 000	465 000
13	Subventions d'investissement			-	1068	Excédents de fct capitalisés	1 025 142	803 642	803 642
16	Emprunts et dettes assimilées	1 175 000	1 194 069	1 194 069	024	Produits de cessions des immo.	128 750		-
	DEPENSES IMPREVUES	373 000	400 000	400 000		Affectation complémentaire			-
26	Participations et créances rattachées			-					
<b>TOTAL</b>	<b>Dépenses financières</b>	<b>1 939 520</b>	<b>1 594 069</b>	<b>1 953 269</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Recettes financières</b>	<b>1 858 892</b>	<b>1 268 642</b>	<b>1 268 642</b>
45x	Opérations pour compte de tiers	300		-	45x	Opérations pour compte de tiers			
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INV.</b>	<b>9 180 398</b>	<b>6 961 195</b>	<b>9 869 476</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INV.</b>	<b>4 358 682</b>	<b>2 044 894</b>	<b>2 439 874</b>
040	Opérations de transferts entre sections			-	021	Virement de la section de fct	1 031 039	5 092 767	5 092 767
041	Opérations patrimoniales		53 410	53 410	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	608 722	627 176	627 176
					041	Opérations patrimoniales		53 410	53 410
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INV.</b>	<b>-</b>	<b>53 410</b>	<b>53 410</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INV.</b>	<b>1 639 761</b>	<b>5 773 353</b>	<b>5 773 353</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>9 180 398</b>	<b>7 014 605</b>	<b>9 922 886</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5 998 443</b>	<b>7 818 248</b>	<b>8 213 228</b>
	D 001 Résultat reporté ou anticipé			+		R 001 Résultat reporté ou anticipé	3 181 956		1 709 658
	<b>TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES</b>	<b>9 180 398</b>	<b>7 014 605</b>	<b>9 922 886</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES</b>	<b>9 180 398</b>	<b>7 818 248</b>	<b>9 922 886</b>
						SUREQUILIBRE (+) / emprunt (-)			-
						<b>TOTAL EQUILIBRE INVESTISSEMENT</b>	<b>9 180 398</b>	<b>7 818 248</b>	<b>9 922 886</b>

.....  
**PRÉSENTATION DÉTAILLÉE  
DES PROJETS 2021 PAR THÉMATIQUE**  
.....

La liste ci-après présente de manière non exhaustive les principaux projets qui seront initiés au cours de l'année 2021. Ils sont conformes aux orientations fixées pour le mandat.

### Aménagement et cadre de vie

- Réaménagements paysagers dans divers quartiers de la ville : 290 000€ (dont fleurissement : 40 000 € soit + 23 % par rapport au BP 2020)
- Entretien des espaces verts : 263 500 €
- Révision du Plan local d'urbanisme - Étude Ville de demain : 55 000 €
- Réfection chaussée, travaux d'enfouissement des réseaux et requalification avenue Victor Hugo : 460 000 €
- Mise en place d'abris vélos sécurisés et autonomes aux abords de la gare : 68 000 €



- Installation de panneaux photovoltaïques (Groupe scolaire de la Plante aux Flamands) : 410 200 €
- Poursuite de l'aménagement pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) et de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des équipements et voies communales : 71 500 €
- Acquisition et mise en place de bornes de recharges pour véhicules électriques et achat de deux

véhicules électriques pour les services municipaux : 101 000 €

- Régularisations foncières (terrains et servitudes ZAC Motte Hugo, chemin de la Fosse Cardon, rue des Écoles...) et acquisitions : 145 504 €
- Travaux dans le cimetière (colombariums, bancs, exhumations) : 38 000 €

### Propreté

- Hausse des prestations de nettoyage de + 15 % (vs BP 2020), soit 291 500 €
- Installation de barrières dans les sentes forestières afin d'empêcher les dépôts sauvages : 65 000 €
- Ajout de nouvelles poubelles et cendriers (dont implantation de corbeilles ludiques aux abords des écoles pour 9 950 €
- Journées du nettoyage préventives avec la population
- Installation d'un pigeonnier contraceptif dans le parc Marie-Dominique Pfarr : 13 300 € (sous réserve du budget participatif de la Région)

### Sécurité

- Doublement des équipes de la police municipale (masse salariale + 23 %)



- Acquisition d'un nouveau véhicule électrique ou hybride pour la police municipale (30 000 €)
- Installation de radars pédagogiques devant les écoles (30 000 €)
- Déménagement de la Police municipale en centre-ville et réimplantation de l'accueil dans le futur hôtel de ville (mobilier compris) : 300 000 €
- Lancement du renforcement de la vidéosurveillance en partenariat avec la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV).

### Culture, fêtes et cérémonies

- Étude sur un projet de « Troisième lieu » incluant médiathèque et maison du bien vieillir (171 000 €)
- Rénovation des locaux du service culturel et du conservatoire (59 300 €)



- Marché (acquisition et location de chalets) et illuminations de fin d'année : 195 000 € (x2 par rapport au BP 2020)
- Préparation d'un événement majeur axé sur le « vivre-ensemble » (fête saint-bricienne)
- Réflexion autour de la rénovation de la maison Paul Eluard

### Informatique

- Déploiement d'outils visant à améliorer la relation citoyenne (application mobile, logiciel de Gestion de

la relation citoyenne (GRC...): 54 800 €

- Équipement des services en ordinateurs et stations d'accueil permettant la continuité d'activité en cas de crise ou pandémie (télétravail) : 41 000 €
- Équipement des salles du futur hôtel de ville et des sites municipaux en Wifi : 33 000 €
- Logiciels et abonnements (espace citoyen, enfance, antivirus) : 28 400 €

### Santé et petite enfance

- Frais liés à la lutte contre la Covid : 83 361 €
- Crèche L'Azuré (cabane enfants), crèche Le Myrtil (sortie sur rue Jean Jaurès) : 17 500 €
- Agrandissement d'aires de jeux dans les parcs : 75 000 €
- Fourniture et pose de systèmes de climatisation dans les écoles et les structures petite enfance : 214 000 €
- Travaux préparatoires à la mise en place d'une Maison médicale

### Scolaire

- Restaurant scolaire Jules Ferry (535 272 €, correspondant à des crédits déjà inscrits les années antérieures)
- Équipement numérique au sein d'écoles : 39 000 €
- Rénovation au sein des écoles maternelles J. Charron, A. Daudet, J. Ferry, C. Perrault et L. Rouvrais : 484 500 € (dont remplacement des fenêtres dans les écoles Perrault et Rouvrais pour 263 000 € et selon les attributions de subventions - Dotation de soutien à l'investissement local, Aéroports de Paris)
- Rénovation au sein des écoles primaires P. et M. Curie, J. de La Fontaine, A. de Saint-Exupéry : 257 000 €
- Éclairage de l'accueil de loisirs Rouvrais : 40 000 €

### Jeunesse et seniors

- Diagnostic jeunesse : 20 000 €



- Isolation phonique de la salle du bas aux Charmilles : 13 000 €
- Travaux préparatoires sur la Maison du Bien vieillir (cf. étude sur un « Troisième lieu » en Culture)

### Vie associative et sports

- Subventions versées aux associations : 280 525 €
- Street workout (plateau multisports) : 40 000 €
- COSEC : remplacement total du système d'éclairage et des fenêtres : 57 000€
- Mise en accessibilité PMR de la salle de danse (rue Jean-Jacques Rousseau) : 35 000€
- Nouveau système d'allumage et extinction de l'éclairage des terrains de football : 10 000 €
- Étude sur la reconversion des terrains de tennis non utilisés : 10 000 €

